

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 11 septembre 2017 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Mathieu CHENAL - Jean-Christophe GROGNIET - Marie GUNIE - Samuel LEDANOIS – Jean-Christophe MARTIN – Pierre MERMIN - Erika PIANI - Annie RELIER – Annie RELIER-TISSERAND – Sylvie THOMAS - Jean-Michel VORGER

Représentés: Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER ; Annie VANDEKERCKHOVE par Annie RELIER

Excusés: Julie PONT

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Erika PIANI.

Le compte rendu du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présentent leurs condoléances à Monsieur Jean-Christophe GROGNIET suite au décès de son papa Jean, ainsi qu'à la famille de Monsieur Jean-Yves SIMILLE, ancien conseiller municipal et Adjoint au Maire.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur le budget dépenses d'investissement 2017, qui s'équilibrent à 0€.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS FDEC 2018

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la réfection de toiture de la salle Rencontre et Musique à Valmorel, ainsi que du projet d'aménagement en réseaux du chemin de Saint Roch au Chef-lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les projets des travaux 2018 présentés, et

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Savoie les aides mobilisables dans le cadre du FDEC 2018

3 – TARIFS FRAIS DE SECOURS SUR PISTE 2017-2018

Le Conseil approuve les tarifs de frais de secours sur pistes pour la saison 2016/2017 ainsi qu'il suit :

- | | | | |
|---|------------------|--|------------------|
| ➤ 1^{ère} catégorie – Front de neige | 58 euros | 2^{ème} catégorie – Zone rapprochée | 331 euros |
| ➤ 3^{ème} catégorie – Zone éloignée | 502 euros | 4^{ème} catégorie – Hors-pistes | 888 euros |
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- | | |
|---|------------------|
| ➤ Coût / heure de personnel pisteuse secouriste | 45 euros |
| ➤ Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) | 164 euros |
| ➤ Coût / heure de scooter (avec chauffeur) | 71 euros |
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

PERSONNEL

1 – CREATION EMPLOIS SAISONNIERS HIVER 2017-2018

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création :

du 1^{er} octobre 2017 au 15 avril 2018

- de 1 emploi d'Adjoint technique – ouvrier polyvalent aux services techniques – IM 354

du 04 décembre 2017 au 15 avril 2018

- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IM 325
- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques - IM 354

Service Police Municipale, du 18 décembre 2017 au 8 avril 2018

1 emploi d'ASVP 1^{ère} année indice Majoré 325– augmenté de 3 points d'indice majoré par année d'ancienneté

2 – CREATION EMPLOI INTERVENANT ANGLAIS

Le conseil décide, avec 1 voix contre et 3 abstentions, de renouveler le poste d'intervenant en langue anglaise pour l'école élémentaire sur la base d'une durée hebdomadaire de 2,25 h.

3 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 28/08/2017 pour le tableau d'avancement de grade présenté, Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à compter du 1^{er} octobre 2017, de :

- Supprimer l'emploi de Adjoint technique territorial, durée hebdomadaire 28h00
- Créer l'emploi de Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, durée hebdomadaire 28h00

4 – DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.

URBANISME - FONCIER

1 – REVISION DU PLU

Point sur l'avancée de la révision en cours du PLU : suite à l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), 2 réunions publiques ont eu lieu les 20 juillet 2017 et 28 août 2017 à Valmorel.

D'autres réunions publiques auront lieu dans les prochaines semaines afin de répondre à l'objectif de concertation fixé dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un PLU.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – MARTELAGE COUPES DE BOIS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de martelage de coupes de bois pour 2018 présentée par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers :
 - parcelle M pour un volume de 605 m³ environ.
- pour la forêt communale de la Rupéry :
 - suppression parcelle 13 pour un volume de 69 m³ environ : affouage déjà réalisé

Le conseil entend:

Monsieur le Maire :

La CCVA a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la taxe de séjour ce qui permettra une meilleure perception de cette taxe.

Marie GUNIE : Afin de répondre aux normes en matière de transport scolaire, la commune a installé un éclairage public au niveau de l'arrêt scolaire de Cornet.

La séance est levée à 23h30